

RÉALMONT

14/12

Acte de naissance de la communauté des communes

Samedi 15 décembre, le registre de l'état civil du canton sera mis à jour à la salle communale de Sieurac. Les élus enregistreront le décès du Sivom et la naissance de la communauté de communes du Réalmontais. Deux délibérations sont nécessaires puisque le périmètre des deux structures n'est pas le même. Le Sivom regroupait les 16 communes du canton. Deux, Dénat et Labastide-Dénat, ont préféré rejoindre la communauté de communes de l'Albigeois. Donc une simple procédure de transfert ne peut s'opérer d'un regroupement à l'autre. A 9 h 30, le maire Jean-Daniel Lugagne accueillera ses collègues et les membres délégués pour procéder aux deux actes officiels qui ont déjà été approuvés par les conseils municipaux concernés. A l'ordre du jour également, l'élection du bureau de la nouvelle assemblée inter-

communale composée de 33 membres élus par les conseils municipaux. 12 communes sont représentées chacune par deux personnes. Lombers a droit à trois et Réalmont à six en rapport avec le nombre d'habitants. En tout, la communauté compte officiellement 7.045 personnes dont 2.850 au chef-lieu. Sauf candidature de dernière minute, Jean Roger, maire de Réalmont et conseiller général du canton, président du Sivom, devrait être confortablement élu à la tête de la nouvelle communauté.

Composition de la communauté de communes du Réalmontais : Fauch, Laboutarié, Lamillarié, Lombers, Orban, Poulan-Pouzols, Réalmont, Ronel, Roumégoux, Saint-Antonin-Lacalm, Saint-Lieux-Lafénasse, Sieurac, Terre-Clapier, Le Travet.

J. R.